

Propositions et mise en place de mesures dans le cadre d'une reprise d'activité en lien avec la recherche Clinique et le CIBM

Présents lors d'une visioconférence le 01/05/2020 pour discussion : M.Stuber, E.Fornari, P.Hagmann, M.Murray, C.Rohner, JB.Ledoux, M. Bach-Cuadra, R.Van-Heeswijk, J.Yerly, J.Richiardi.

En premier lieu, tout le monde est d'accord sur le fait que, selon l'ordonnance fédérale, l'activité de recherche clinique ne reprendra pas au 11 mai 2020 mais au 08 juin 2020 s'il s'agit de réaliser la recherche sur des volontaires ou des patients (incluant l'IRM, l'EEG, TMS ou analyse comportementale) ; sauf exceptions, qui seront analysés sur demande au cas par cas par le comité du CIBM et consultation au Pr. Meuli. Ces exceptions peuvent être liées à des utilisations de fantômes, la préparation du matériel de laboratoire sans la participation de volontaires/participants, de contraintes de temps comme des patients étant en phase de traitement, ou par exemple un futur remplacement d'appareillage pouvant apporter un biais dans l'étude.

Par conséquent, le télétravail reste la norme jusqu'au 08 juin 2020, chose qui fonctionne toujours assez bien pour le moment. Les groupes meeting se réalisent toujours par vidéoconférence jusqu'à nouvel avis. En ce qui concerne la rue Centrale, les collaborateurs qui en ont la nécessité pour des raisons pratiques peuvent travailler ou se réunir sur place en respectant les règles d'hygiène définie par le CHUV (aucun symptôme, port du masque toute la journée, respect des distances sociales, désinfection régulière des mains, maximum 5 personnes par local). Il ne doit pas y avoir plus de 10 collaborateurs présents simultanément dans les locaux de la rue Centrale (priorité selon la règle du first in). Dans la mesure où le nombre de personnes concernées reste limité, cette solution a l'avantage de la flexibilité. Si l'intérêt à travailler à la rue Centrale devait augmenter, la situation sera réévaluée et le fonctionnement adapté, par exemple en attribuant une/deux journées hebdomadaire par équipe.

C.Rohner s'occupe de l'approvisionnement de 3 boîtes de masques, 3 flacons de solution hydro-alcoolique ainsi que des lingettes désinfectantes pour les plans de travail, claviers, souris, poignes des portes, etc. Ce matériel sera déposé sur la table à côté de l'imprimante à la rue Centrale. Ce matériel sera soit livré directement sur site, soit un collaborateur de la rue Centrale viendra le chercher.

Dans le cas des laboratoires d'EEG, de TMS et de psychophysique situés dans le bâtiment Nestle, M.Murray souhaiterait une aide pour former 2-3 personnes de son secteur à l'hygiène stricte dans son département. C.Rohner va contacter la référente hygiène de la radiologie (Mme Thevenin) pour voir ce qu'il est possible de faire. L'unité IRM va également apporter son aide concernant l'approvisionnement de masques, de solution hydro-alcoolique et de lingettes désinfectantes.

En ce qui concerne le CIBM du BH, les collaborateurs passent obligatoirement par le couloir C12 et non le C11 évitant ainsi au maximum le contact avec les patients. Le masque étant obligatoire dans l'ensemble de l'institution, ils doivent le renouveler toutes les 4 heures. Du désinfectant sera mis à disposition à la fois à l'entrée des bureaux en OpenSpace du CIBM ainsi que dans le couloir amenant à l'IRM Prisma comme illustré en annexe 1. Une boîte de masque est actuellement à disposition et sera renouvelée sous supervision.

Le masque doit être porté en tout temps, et changé lors de la pause repas comme le demande la direction générale du CHUV.

Un mail sera envoyé à l'ensemble des collaborateurs du CIBM concernant les bonnes pratiques en lien avec la désinfection des mains et le bon port du masque : <https://tribu.chuv.ch/content?UniqueId=06BB53CB-72D9-47CB-B53C-783F8C9B95AD>

Si les collaborateurs ont la nécessité de venir et d'utiliser l'IRM pour réaliser des acquisitions sur des fantômes, de préférence en soirée après la fin de toute l'activité clinique, ils devront en premier lieu être formés à l'hygiène par JB. Ledoux et remplir à la fin de leur activité une CheckList pour l'assurance d'une bonne désinfection et d'aucun oubli de : la table d'examen, les boutons de la gantry, clavier, souris de la console d'acquisition, satellite, etc.

De la même manière, si les collaborateurs ont la nécessité de venir et d'utiliser des laboratoires d'EEG, de la TMS, ou de la psychophysique, ils devront remplir une CheckList pour l'assurance d'une bonne désinfection et d'aucun oubli de : le fauteuil, les boutons, clavier, souris de la console d'acquisition, etc.

Enfin, lorsqu'il sera possible de reprendre une activité de recherche sur l'IRM, il est envisagé d'établir des règles comme :

- Maintien des portes fermées entre la salle de commande et les salles environnantes.
- Un décalage de 30min entre chaque utilisateur afin de laisser du temps à la désinfection et d'éviter aux personnes de se croiser
- Si retard, utilisation de la salle d'IRM en jeu, pour éviter tout contact & désinfection par la suite.
- D'imposer le port du masque sauf pour le sujet le temps de l'examen s'il s'agit d'une IRM cérébrale de la même manière que pour l'activité clinique comme il l'est mentionné dans le document officiel du service de Radiodiagnostic sur la reprise de l'activité en date du 01/05/2020.
- De limiter le nombre d'accompagnant (évocation de la création d'un laissez-passer s'il n'y a pas de badge permettant de rentrer dans l'enceinte de l'établissement) et d'imposer une distance entre les différents intervenants
- De ne pas faire venir un volontaire ou patient dans le cadre de la recherche clinique si celui-ci a le moindre symptôme de type fièvre, toux, perte goût, odorat, etc.

ANNEXE 1 :

